



*Bulletin de
l'École Émancipée
de Loire-Atlantique*

n°9

mars 2007

1 €



Édito

Power 8 ! Humour sinistre. On pourrait croire à une marque de nettoyant dégraissant surpuissant pour cuisines. C'est le nom donné au plan « de restructuration » concocté à Airbus, qui prévoit de supprimer 10 000 emplois sur 56 000, et de vendre certains sites, dont celui de Saint-Nazaire. Airbus, EADS, Lagardère, Gallois, que du beau monde dans cette affaire, conséquence de la privatisation d'aérospatiale et, d'après ce qu'on nous dit, de grossières erreurs de compatibilité informatique entre la partie allemande et la partie française. Une certitude, on cherche à faire payer cette situation aux salariés, avec toutes les conséquences sur les régions touchées par ces suppressions d'emplois. Alors que le carnet de commandes de cette entreprise est estimé à 6 ans de travail !



3 1 %, 25 %, 17 %, 14 %, 5 %, 3 %, 2 %, 1 %, 0,5 %, ε %, c'est le temps des sondages... Et pendant la campagne, la casse continue : Airbus à Saint-Nazaire, Alcatel à Orvault, les services publics encore et toujours... L'éducation n'est pas en reste avec la mise en place de la loi Fillon, la remise en cause des statuts, etc... Plus que jamais la mobilisation doit s'exprimer dans la rue, par la grève. Il faut montrer après la réussite de la mobilisation d'Airbus que les échéances présidentielles ne parviennent pas à anesthésier le mouvement social...

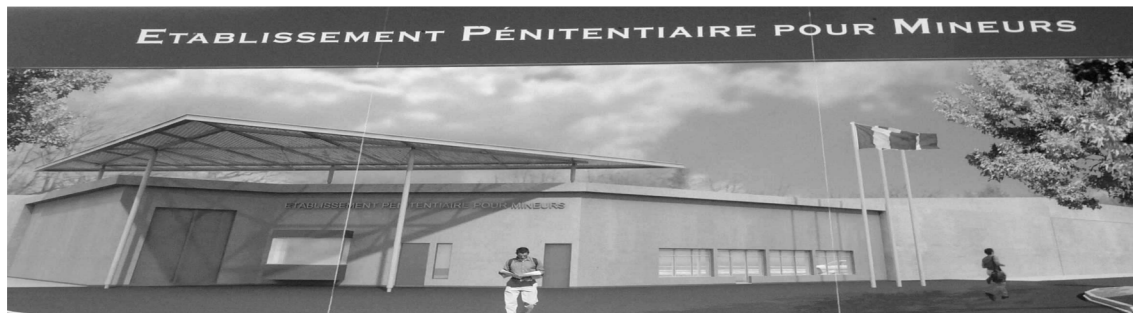
Et la présidentielle ? La situation des forces antilibérales laisse un goût amer. La dynamique unitaire s'est enrayée. Le rendez-vous est manqué. Ce n'est pas le lieu ici pour développer une analyse de cette situation, nous ne pouvons que la déplorer, sans la minimiser. La politique est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seules organisations politiques. Cela doit interroger le mouvement syndical et, au sein de celui-là, la FSU et l'École Émancipée.

Sommaire

- 2 Les prisons pour enfants arrivent !
- 5 Abus sexuels sur les enfants
- 6 Impression rapide sur le congrès FSU de Marseille
- 7 Le vote électronique arrive en France
- 8 François Bayrou un pur centriste : ni gauche, ni gauche !
- 9 Individualisation/différenciation : les réponses de la pédagogie institutionnelle
- 10 La Via Campesina
- 11 EPM Academy

Revue trimestrielle
N°CPPAP : 1106G85704
Dépôt légal : mars 2007
Directeur de la publication :
Benoît Bossard.
Abonnement annuel : 10 €.
Imprimeur :
FSU
8 place de la gare de l'État
case postale n°8
44276 Nantes cedex 2

Benoît Bossard



Les prisons pour enfants arrivent !

Le premier EPM entrera en service cet été

Jusqu'à présent, nous combattons un projet. Nous allons maintenant devoir nous opposer à une réalité effrayante : le premier établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de France « ouvrira ses portes » pendant l'été 2007 à Meyzieu (Rhône). Le blog de Dominique Perben fête l'événement avec ce morceau d'anthologie : « *vendredi 10 novembre 2006 : cet après-midi, je suis allé visiter le chantier de l'établissement pour mineurs de Lyon. J'ai voulu que soient créées des prisons spécifiques pour les mineurs, des prisons construites autour de la salle de classe (sic !) et de l'activité sportive. L'objectif de cet encadrement est que les jeunes sortent de prison dans un meilleur état qu'ils n'y sont rentrés. Je pense qu'il est archaïque d'opposer la prévention à la répression.* »

L'EPM d'Orvault (44) est en chantier



À la sortie de Nantes, le long de la route de Rennes, lorsqu'on s'engage sur la quatre voies, juste à la sortie de l'agglomération, il suffit de tourner la tête à gauche pour voir l'infâme chantier de construction de l'établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault.

Le chantier est conduit par le groupe de BTP Leon Grosse sur des plans de l'architecte Adrien Fainsilber & associés. Le même tandem construit les établissements de Lavaur (Toulouse), Porcheville (Mantes-la-Jolie), et Marseille. La prison pour mineurs d'Orvault

doit entrer en service au deuxième semestre 2007.

Le site Internet de l'entreprise Leon Grosse présente ses principales réalisations parmi lesquelles la tour du parlement européen de Strasbourg en 1997, la gare TGV d'Aix-en-Provence en 2000, un collège à Clichy-sous-Bois en 2003, le musée d'art contemporain de Vitry en 2005, l'hôpital de Pontoise en 2006, l'opéra de Toulon en 2006, et... les 4 établissements pénitentiaires pour mineurs. Ils sont juste cités. On ne s'étend pas sur le sujet. Sur le site de l'architecte Fainsilber, on n'en parle même pas du tout.



La tranquillité des habitants vaut bien une prison pour enfants

L'EPM d'Orvault est coincé entre la quatre voies et le quartier du Bois Raguenet, vaste lotissement comprenant des centaines d'habitations. La propagande de la municipalité de droite rappelle sans cesse que l'implantation de la prison pour mineurs à Orvault s'est faite en contrepartie d'un mur antibruit pour

les riverains, gênés par la proximité de la route. L'Etat a en effet promis de financer ce mur pour faire accepter l'implantation de la prison. Beaucoup de riverains ont alors subitement « oublié » les craintes qu'ils avaient préalablement manifestées de devoir accueillir les mineurs délinquants à quelques dizaines de mètres de chez eux.



Voici ce qu'on peut lire dans le bulletin municipal et sur le site de la mairie d'Orvault :

« Nuisances sonores : le silence est d'or »

Pour éviter de voir les oreilles agressées, la Ville est sur tous les fronts. Sans bruit, mais avec détermination. Le plan local d'urbanisme impose des normes d'insonorisation et le respect d'une certaine distance aux futurs projets immobiliers situés à proximité de voies classées par arrêté préfectoral. Cette légitime quête du silence ressort lors des concertations préalables à tout projet urbain. Dans le cas de la future Zac de la Jalière, l'État, alerté par les élus orvaltais, a ainsi pris l'engagement écrit de réaliser des protections phoniques adéquates. »

*Orvault-Magazine, n° 24
avril - mai - juin 2005*

« Les protections phoniques Bois Raguenet – Jalière »

Dans le cadre des aménagements annexes à la réalisation du Parc d'activités de la Jalière, la Ville d'Orvault a demandé à l'Etat la prise en compte des nuisances acoustiques. Conformément aux engagements du Maire, Joseph Parpaillon, des protections phoniques seront donc réalisées concomitamment à la réalisation de la Zac (et donc de la prison pour mineurs, NDLR). Elle permettront de protéger le lotissement de Bois Raguenet des nuisances sonores générées par la proximité du périphérique. »

<http://www.mairie-orvault.fr/>

**Dossier
EPM**

Quand l'argument écolo devient le cache-sexe de l'enfermement

Malgré les efforts de communication du Ministère de la justice et de la Mairie d'Orvault, une prison reste une prison et rien n'est plus important que de la cacher. L'argument écolo prend alors le relais de l'argument éducatif. A croire qu'on est en train de construire un

joli campus universitaire. Ainsi apprend-on dans le Nouvel Observateur du 8 novembre 2006 qu'il n'y aura « ni miradors, ni barbelés dans ces EPM. L'architecture carcérale classique a été délaissée, pour faire la part belle à des "grillages végétalisés". »



"Grillages végétalisés" : plantations d'arbres autour du site de l'EPM d'Orvault (février 2007)

Quand le bulletin municipal présente le projet d'EPM, il est à peine question d'une prison :

« Zac de la Jalière : le respect de l'environnement »

La réalisation du parc d'activités de la Jalière prévoit la construction d'un établissement pénitentiaire pour mineurs où seront placés 60 jeunes âgés de 12 à 18 ans. Aménagée par Nantes Aménagement, la ZAC accueillera également 20 000 m² de bureaux renforçant la vocation tertiaire de la ville. Le projet global s'accompagnera de la réalisation de protections phoniques pour réduire les nuisances sonores et préserver le cadre de vie des habitants du lotissement du Bois Raguenet. Ce dispositif renforcé anticipe et tient compte des prévisions du trafic routier à l'horizon 2025. La Zac de la Jalière est implantée sur une zone de 11 hectares et s'appuie sur un patri-

moine arboré qui sera préservé et valorisé. Le programme de construction s'inscrit dans une démarche volontaire de protection de l'environnement paysager. La Zac de la Jalière dispose d'un patrimoine arboré de grande qualité composé d'espaces boisés classés et d'arbres centenaires remarquables (chênes, cèdres, ifs, pins...). En parallèle, un paysage complémentaire sera réalisé pour conférer au parc une réelle unicité et renforcer l'imperméabilité de la Zac par une densification du boisement. Ainsi plus de 3 000 arbres seront plantés le long de la voirie d'accès, sur l'ensemble du parc d'activité et autour de l'établissement pénitentiaire. »

*Orvault-Magazine, n°28
Avril / mai / juin 2006*

Le chantier de l'EPM à Orvault (agglomération de Nantes)

Prises de vues février 2007



L'entrée du chantier



L'EPM vu de la nationale



Le chantier vu du quartier du Bois Raguenet

Après ce rapide reportage, qui pourrait encore s'opposer à la construction d'une prison pour mineurs... A part peut-être une poignée de militants syndicalistes-révolutionnaires suspicieux et opposés à toute forme de modernité libérale... Alors pour achever de les convaincre des bonnes intentions des partisans de la prison, il est difficile de résister à la tenta-

tion de leur faire lire cette dernière citation tirée d'*Orvault-Magazine* : « Orvault, Ville amie des enfants, confirme son engagement auprès des jeunes à travers de nombreuses actions. »

*Sylvain Marange
février 2007*



Si on doutait encore des orientations municipales

Abus sexuels sur les enfants

Protection de l'enfant et présomption d'innocence. Après Outreau, où en est-on ?
Quelles évolutions ?



C'est sur ce thème que JAMAC organisait le 10 décembre 2006 une table ronde avec l'objectif de pointer les évolutions après les événements importants de ces dernières années, notamment le procès d'Outreau et la commission parlementaire qui a suivi. Où en est-on de la protection de l'enfance, de la présomption d'innocence ? Quelles évolutions peut-on discerner en ce qui concerne la justice, les experts, les professionnels chargés de la protection de l'enfance ? Et quelle est l'influence de l'intervention des médias dans ces affaires, et sur les professionnels ?

Jacques Trémintin, assistant socio-éducatif à l'aide sociale à l'enfance, a insisté sur les différentes « vérités ». L'enfant peut dire « sa » vérité, et aussi ne pas la dire. « On ne peut réduire sa parole à une présomption de vérité ou de mensonge. Là encore seule l'écoute attentive et prévenante de ce qu'il exprime explicitement et implicitement peut permettre de le prendre en compte d'une manière authentique et respectueuse ». Il y a la « vérité » de la justice. « Être "blanchi" par un tribunal ne signifie pas pour autant qu'on n'a pas commis les actes pour lesquels on a été mis en examen. Et inversement, on peut faire de nombreuses années de prison pour un crime que l'on n'a pas commis ». Il y a aussi la « vérité » des travailleurs sociaux.

Paul Bensussan, psychiatre, expert auprès de la cour d'appel de Versailles, rappelle les conditions qui ont permis le « séisme » d'Outreau : la rétractation ne venait pas d'un enfant, mais d'une adulte, et cette rétractation ne remettait pas en cause le statut de « victime » des enfants. Outreau a montré les limites de l'expertise psychiatrique et psychologique : les experts sont faillibles. La « parole de l'enfant » n'est pas toujours une parole, n'émane pas toujours de l'enfant. Ce qu'il dit doit être évalué. Il ne faut pas confondre procès et thérapie, confondre les rôles. « Il est nécessaire de faire l'analyse critique de la conjonction de paramètres, de croyances ou de passions érigées en dogmes, qui ont permis un tel naufrage ».

Marceline Gabel, conseillère technique et sociale, a insisté sur « les effets de ce marulage médiatique sur ces « personnes » que sont aussi les professionnels ». Elle a noté quelques évolutions positives : la parole de l'en-

fant est sortie de cette position manichéenne qui voyait l'enfant toujours ou jamais menteur. Mais aussi quelques évolutions moins positives : la peur légitime des parents

devant le fait que les femmes comme les hommes peuvent être potentiellement pédophiles, qu'ils sont « comme tout le monde » donc invisibles ; l'exposition des professionnels au risque de signalements nombreux et hâtifs, à leur besoin de se prémunir eux-mêmes de telles accusations, ou à leur tendance à une prudence dangereuse par peur de donner un sens erroné à toute parole ou comportement.

Françoise Petitot, psychanalyste, est intervenue sur l'évolution des mentalités, sur le « mythe » de la pédophilie avancé par le procureur d'Outreau comme justification de l'emballlement de l'instruction, sur les changements de nos représentations de l'enfance et de l'enfant... L'acte pédophile est devenu l'acte transgressif par excellence, d'où l'émotion que suscitent ces révélations. « Appuyé sur la conviction que la parole de l'enfant est forcément vraie, [que le juge d'instruction] partageait avec ses collègues et les experts, tout autant qu'avec l'opinion publique, aucune limite rationnelle ne pouvait être mise à la croyance que suscitaient ces révélations ».

Florence Rault, avocate, pose la question de savoir si ce n'est pas encore l'émotion qui gouverne ce type d'affaire. Le phénomène de pourchasse des pédophiles a envahi tout le champ familial et son entourage. La justice fonctionne la plupart du temps bien, mais dysfonctionne dès que le sexuel, l'agression d'enfant, interviennent. Outreau a attiré l'attention parce qu'il y a eu treize accusés, qui ont été acquittés. Il y a des « Outreau » par dizaines, qui passent inaperçus parce que l'accusé est tout seul. Après Outreau, peu de choses ont changé. Il faudrait que les magistrats soient capables de se départir de cette émotion, et aussi peut-être d'une certaine culpabilité. Et qu'il n'y ait pas confusion des rôles. Un magistrat ne doit pas se prendre pour un psychologue ou un psychanalyste.

Les minutes de cette table ronde sont disponibles sur le site de Jamac (<http://jamac.ouvaton.org>).

Benoît Bossard

JAMAC est une association dont l'objet est « d'œuvrer à l'établissement de procédures ayant le double souci de la protection de l'enfant et du respect de la présomption d'innocence en cas d'accusation de violences sexuelles dans l'Éducation Nationale ».

Impression rapide sur le congrès FSU de Marseille

Amendement de la SD 94 :

Le bilan du plan Sapin de « résorption de la précarité » a été un échec car par ses modalités, il a exclu un grand nombre de précaires ; seules 30 % des personnes éligibles ont pu en bénéficier et être titularisées.

De plus, il n'a pas empêché le recrutement de nouveaux précaires. La précarité s'est introduite dans un grand nombre de services publics, dans les services administratifs et dans les établissements scolaires, assistants d'éducation, vacataires (sans retraites et congés payés), contractuels. La situation s'est aggravée avec la mise au chômage de milliers de vacataires et de contractuels, non réemployés au terme de leur contrat (droits épuisés, RMI).

Le congrès national de la FSU s'est tenu à Marseille du 29 janvier au 2 février 2007. Difficile de faire le bilan d'un tel congrès sans un peu de recul dans le temps, ce qui suit relève plutôt d'impressions à la sortie, et n'est en rien exhaustif.

Sur les trois premiers thèmes, la discussion a été riche et fructueuse, les rédactions initiales se sont enrichies, à partir des débats des congrès départementaux. Les mandats de la FSU se sont précisés et affinés. Le débat sur le quatrième thème laisse une impression beaucoup plus mitigée.

Le premier thème « éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir » s'est renforcé dans le refus des mesures libérales, et l'exigence de leur retrait, le refus de leur aménagement.

Dans le thème II, « les services publics et leurs agents », un amendement présenté par la Section Départementale du 94, durcissant fortement l'appréciation du bilan du plan Sapin dit de « résorption de la précarité » a été voté par plus de 55% des congressistes. Trop peu pour en faire un mandat de la FSU (il aurait fallu 70%), mais cela a entraîné une re-rédaction de cette partie, prenant en compte ce vote.

Dans le même thème, un amendement de la Section Départementale du 42, se prononçant pour la nationalisation de l'enseignement privé confessionnel et patronal sans indemnité ni rachat a été voté par plus de 53% des congressistes. Là aussi trop peu pour en faire un mandat de la FSU, mais un vote significatif dont il faut se souvenir.

Le Thème III, « pour des alternatives économiques et sociales », abordait les questions dites « sociétales », dans leurs diversités. La question de la parité femmes/hommes dans les instances et délégations de notre fédération a été débattue. L'obligation de parité, comme l'École Émancipée le demandait, n'a pas été retenue, mais la parité entre en tant que telle dans les statuts, sous forme d'invitation « à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales », un peu comme l'avait voté majoritairement le congrès de la Section Départementale 44.

Pour le Thème IV, « quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ? », la FSU se dote de CFR (Conseil Fédéral Régional), sur lesquels il faudra être vigilants quant à la place qu'ils prendront, et dans leurs rapports aux Sections Départementales.

Sur la question de l'avenir de la FSU, le congrès n'a retenu aucun mandat. Des sections départementales, dont la Loire Atlantique, et des syndicats Snuasfp, Snetap, Epa, Snuep, ont déposé un amendement dans l'esprit du mandat que s'était donné la SD 44 sur la nécessité de sortir de l'autonomie, et de ne rien s'interdire pour dépasser la situation actuelle de blocage. Il a été repoussé, avec seulement 37% de congressistes s'exprimant pour. La FSU ne se donne donc aucun moyen, et reste totalement tributaire de ses partenaires, notamment des intentions de la CGT et de Solidaires, ce qui jusque là n'a pas fait beaucoup avancer cette question. Et ni l'intervention de Bernard Thibaud pour la CGT, ni celle d'Annick Coupé, pour Solidaires ne laissent présager des changements notables.

Benoît Bossard

Amendement de la SD 42 :

Les fonds publics doivent être réservés à l'enseignement public. Un service public laïque ne peut s'accommoder du dualisme scolaire, car il est important que les enfants aillent à la même école, favorisant la mixité sociale et culturelle. La marchandisation des missions du service public constitue pour la FSU une remise en cause du principe de laïcité. Par exemple, la FSU demande que les remédiations scolaires soient assurées par le service public ou des structures laïques agréées et ne

soient pas financées par l'Etat sous couvert de dégrèvement d'impôts. Nous rappelons notre demande d'abroger le statut d'exception d'Alsace-Moselle et de veiller à ce que les programmes et les manuels scolaires respectent la laïcité. Nous restons vigilants à propos du débat sur l'enseignement du fait religieux. La FSU se prononce pour la nationalisation laïque de l'enseignement privé confessionnel et patronal sans indemnité ni rachat.

Le vote électronique arrive en France

Depuis 2003, le vote électronique est légal en France. Dans les mairies qui ont fait ce choix pour tous les bureaux de vote (Le Mans, Brest, Reims, Couëron, etc.), il n'y a pas d'autre manière de voter.

Vous n'êtes pas au courant ? C'est normal, il n'y a eu aucune information au niveau national, aucun débat non plus puisque ce nouveau dispositif électoral s'appuie sur une ancienne loi de 1969. À l'époque il s'agissait de machines mécaniques si peu pratiques qu'elles n'ont jamais été généralisées. Maintenant, il s'agit de vote électronique. Dans l'isoloir se trouve un ordinateur de vote (appelé aussi, mais bien mal à propos, machine à voter) qui présente les candidats sur son écran. Pour voter il suffit d'appuyer sur le bouton correspondant au candidat choisi, la machine affiche alors le nom de ce candidat sur un écran de contrôle et l'électeur peut confirmer en appuyant sur un second bouton. C'est fini, le vote est enregistré, vous pouvez émarger en signant le registre comme d'habitude. Il n'y a plus de bulletin papier, plus d'enveloppe, plus d'urne non plus. Le soir, le dépouillement se fait en un instant puisque c'est la machine qui produit un ticket sur lequel sont affichés les nombres de voix obtenues par chacun des candidats. Formidable !

Signer la pétition :

<http://recul-democratique.org/petition/>

En savoir plus :

<http://ordinateurs-de-vote.org>

Tout semble au point, sauf que ce mode de scrutin présente des caractéristiques étonnantes. Un vote démocratique exige la transparence : chacun doit pouvoir contrôler les opérations de vote. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'urne est transparente, que le dépouillement est public et qu'il y a des scrutateurs dans les bureaux de vote. Même un enfant de 10 ans peut comprendre le déroulement du vote, l'importance de la surveillance ininterrompue de l'urne, et la façon de procéder au dépouillement final. Avec un ordinateur de vote, chaque électeur doit confier son vote à un dispositif électronique qui est censé enregistrer les voix. Mais, comment en être certain ? Il est très facile de concevoir un ordinateur de vote qui affiche les messages attendus mais détourne des voix au profit d'un candidat : vous votez pour le candidat A, l'ordinateur de vote affiche « vous avez choisi le candidat A », mais votre voix est comptée en faveur d'un autre candidat. Vous n'avez aucun moyen de vous rendre compte de la supercherie. D'ailleurs personne ne s'en rendra compte : il n'y a aucun moyen de vérifier les résultats énoncés par la machine à la clôture du bureau de vote, le dispositif est opaque et échappe au contrôle des citoyens, d'ailleurs il n'y a plus de scrutateurs, puisqu'il n'y a rien à compter, rien à observer. Les ordinateurs de vote en service sont, certes, contrôlés par des organismes de certification, mais ceux-ci ne font que vérifier 114 exigences

énoncées par le Ministère de l'Intérieur, exigences qui sont particulièrement inefficaces pour détecter une fraude. Par exemple, l'exigence 3 énonce « Afin de vérifier l'exactitude des données mémorisées dans la machine à voter, leur affichage et leur impression doivent être possibles avant l'ouverture du scrutin ». En aucun cas, un affichage ou une impression ne peuvent prouver le contenu d'une mémoire. Affirmer le contraire c'est mal connaître les possibilités de l'informatique.

Les spécialistes internationaux en sécurité informatique affirment qu'il est impossible d'être certain qu'un programme n'est pas fraudé, même en l'examinant pendant plusieurs mois, même en faisant des tests. Soit, la procédure de vote manuelle peut être fraudée, mais c'est difficile car il faut changer physiquement les bulletins, et il y a toujours le risque de se faire prendre ! Avec le vote électronique, une fraude peut être mise en place sans aucun risque puisqu'elle se déroule sans aucune intervention humaine le jour du vote et qu'il sera même impossible de se douter qu'il y a eu fraude.

La communauté mondiale des informaticiens (Association for Computing Machinery) s'est exprimée sur ce sujet en 2003, affirmant qu'aucun système informatique n'est assez fiable pour gérer des élections en toute autonomie, et demandant le recours systématique à des bulletins papier, chaque bulletin étant vérifié par l'électeur au moment de son vote puis collecté dans une urne, urne qu'il est possible de dépouiller à la fin du scrutin. Force est de constater que ces recommandations sont ignorées par le Ministère de l'Intérieur. C'est curieux, quand il y a une crise sanitaire, on écoute les médecins, ce qui est normal. Dans le cas du vote électronique et de la mise en danger de la démocratie, on n'écoute pas les mises en garde répétées des informaticiens.

La mise en place calamiteuse du vote électronique en France, sans aucun débat, en contradiction avec l'exigence de transparence de tout scrutin démocratique menace directement la stabilité politique de notre pays : en minant la confiance des citoyens dans le système électoral, c'est la légitimité des élus qui est remise en cause.



"Je me demande comment ça marche."
("Une voix de plus pour nous...")

Chantal Enguehard est
Maître de conférences à
l'Université de Nantes
LINA CNRS FRE 2729

Chantal Enguehard

Centrisme

Raymond Barre considère Maurice Papon comme un "grand commis de l'Etat (...) très courageux" qui "a payé surtout à cause de Charonne". A la question de savoir si M. Papon aurait dû démissionner de ses fonctions à la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, Raymond Barre soutient : "Quand on a des responsabilités essentielles dans un département, une région ou, à plus forte raison, dans le pays, on ne démissionne pas. On démissionne lorsqu'il s'agit vraiment d'un intérêt national majeur. (...) Ce n'était pas le cas car il fallait faire fonctionner la France."

Centrisme (bis)

A propos de Bruno Gollnisch, ancien élu Front national au conseil municipal de Lyon et condamné pour propos négationnistes, Raymond Barre déclare : "J'ai dit que je blâmais ce qu'il avait dit, mais que, pour le reste, je l'avais connu et que c'était un homme bien". Barre ajoute qu'il est "quelqu'un qui considère que les gens peuvent avoir leurs opinions".

François Bayrou un pur centriste : ni gauche, ni gauche !

Les salles des profs sont-elles en train de virer à droite ? François Bayrou serait en mesure de capter une partie d'un électorat habituellement porté à voter à gauche. Pour y parvenir, il a recours au « ni droite ni gauche » déjà vu quelque part. Regardons-y de plus près.

Bayrou a voté la motion de censure déposée par le PS le 16 mai 2006. Il s'est opposé au budget 2006. Certes, pour la première fois depuis 2002, mais cela ressemble à une rupture. Et par la même opération que celle qui change le sang en vin et la chair en pain, le voilà devenu homme de « ni droite ni gauche », comme avant lui Jean Lecanuet, Valéry Giscard d'Estaing ou Raymond Barre qui a d'ailleurs encore fait parler de lui récemment (voir ci-contre).

La famille politique de Bayrou : quelques photos valent parfois mieux qu'un long discours



V. Giscard d'Estaing



Jean Lecanuet



François Léotard



Gilles de Robien



Alain Madelin



Raymond Barre

Mais il n'est point besoin de s'appeler David Vincent pour noter un léger défaut dans le petit doigt de Bayrou qui trahit l'alien de droite mal grisé : en effet, il a voté la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié dans le cadre de la loi sur le handicap et il a proposé de sauver le Contrat de Première Embauche en ramenant la période d'essai de deux ans à six mois.

De plus, Bayrou n'a jamais voté contre les lois répressives et antisociales de l'UMP. Il a voté pour les lois du lobby agricole et celle du lobby nucléaire et s'est prononcé pour la casse de l'assurance maladie avec le « panier de soins ». On pourrait résumer l'orientation politique du personnage et de ses amis ainsi : démocrate chrétien en

matière sociale (l'équivalent d'Angela Merkel en Allemagne), libéral en économie (version traité constitutionnel européen) et franchement réactionnaire sur les mœurs (anti-PACS en son temps avec Christine Boutin) !

A l'Assemblée Nationale, le député Bayrou n'a pas voté la proposition de loi PS visant à abroger le contrat nouvelles embauches en 2007. Il ne s'est pas opposé au projet Sarkozy de loi relatif à la prévention de la délinquance en 2006, ni au projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration la même année, ni au projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école (Loi Fillon) en 2005. Enfin, après avoir voté pour la déclaration de politique générale de J.P. Raffarin en 2002 (et 2004), Bayrou « le rebelle » a voté pour :

- la loi de lutte contre le terrorisme et sur la sécurité et les contrôles frontaliers (29/11/2005)
- la loi prorogeant l'état d'urgence (15/11/2005)
- la loi d'orientation agricole (18/10/2005)
- la loi de programmation pour la cohésion sociale = loi Borloo (7/12/2004)
- la loi d'orientation sur l'énergie (1/6/2004)
- la loi portant réforme des retraites (3/7/2003)
- la loi Sarkozy pour la sécurité intérieure (28/1/2003)
- la loi sur la décentralisation du RMI et la création du Revenu Minimum d'Activité (25/11/2003)

Mais il est peut-être un peu facile de juger un homme seulement sur ce qu'il a fait par le passé... Tout le monde peut changer. Et Bayrou promet d'innover : en exonérant de charges les entreprises (celles qui créent un ou deux emplois) pendant cinq ans, en réécrivant un traité constitutionnel européen tout aussi libéral que le précédent, en instaurant une retraite par points, en supprimant des postes de fonctionnaires, et en s'opposant au mariage homosexuel. Nous voilà prévenus. : François Bayrou est un homme ni de gauche, ni de gauche !



Ecuménique et anti-laïque

Sylvain Marange
Le 10 mars 2007

Individualisation/différenciation :

les réponses de la Pédagogie Institutionnelle

Un des points communs à toutes les réformes libérales que l'on subit depuis longtemps et particulièrement depuis 2002, c'est l'individualisation des parcours. Que ce soit pour les chômeurs avec le PARE, les salariés avec le salaire au mérite et en fonction des objectifs atteints, la mode est aux parcours individualisés pour dynamiser les protections sociales encore existantes et le code du travail. Les réformes dans l'éducation nationale n'échappent pas à cette philosophie. Le socle commun, inspiré par une directive européenne, permet de sortir du système scolaire les enfants qui n'auront pas les compétences requises et d'introduire la notion d'employabilité, les PPRE (projet personnalisé de réussite éducative), les PRE (loi Borloo), les collèges « ambition réussite » où le cadre des programmes explose sous prétexte d'individualisation des parcours, l'apprentissage à 14 ans, et le logiciel Base-élèves, qui permet de suivre à la trace les élèves en difficultés ou les sans-papiers, le tout sous le contrôle du maire dont les pouvoirs viennent d'être considérablement accrus en matière de contrôle social grâce à la nouvelle loi « prévention de la délinquance », sont les outils permettant à la pensée libérale d'entrer dans le service public d'Education. L'école est de plus en plus chargée « d'équiper les individus des compétences fonctionnelles directement utiles dans l'entreprise ». (Christian Laval)

Les mots comme « solidarité », « coopération », entr'aide entre les élèves », « production coopérative » ne sont plus à la mode mais sont remplacés par « projets personnalisés », « apprentissages individualisés », « remédiation cognitive ».

Le risque est donc grand pour les éducateurs/enseignants que nous sommes d'être pris au milieu de cette déferlante libérale et de voir nos repères professionnels chamboulés. Aider individuellement les élèves en difficulté, gérer l'hétérogénéité d'une classe pour favoriser la réussite de tous les élèves, est-ce se soumettre à la politique libérale du gouvernement ou simplement faire son travail d'enseignant ? N'y a-t-il pas risque de confusion entre individualisation et différenciation pédagogique ?

Pour nous éclairer sur ces questions, j'ai demandé son avis à Isabelle Grimaud, professeur des écoles en CP à Nantes. C'est aussi en tant que membre du groupe Pédagogie Institutionnelle 44 depuis plus de 15 ans qu'elle nous répond :

Ecole Emancipée : *Quels sont les outils de la Pédagogie Institutionnelle qui permettent de gérer l'hétérogénéité dans une classe ?*

I. Grimaud : Dans ma classe, pour répondre à l'hétérogénéité, j'utilise des ceintures de couleurs, calquées sur les ceintures de judo. Les couleurs permettent de définir une échelle des compétences dans les différents domaines et fixent des objectifs précis aux élèves. Chacun sait ainsi où il en est et vers quoi il tend. Le groupe sait où en est chacun, adapte ainsi ses exigences en fonction de ce niveau et accompagne chacun et chacune dans son évolution. Les couleurs déterminent dans chaque matière des groupes de niveaux qui peuvent évoluer dans le temps et permettent de travailler en fonction du niveau réel de chacun. En effet, travailler avec un groupe d'enfants d'une même tranche d'âge ne signifie pas pouvoir présumer d'un niveau donné dans une matière donnée

« Les mots comme 'solidarité', 'coopération', 'entraide' [...] ne sont plus à la mode »

atteint par tous à un moment précis de la scolarité. Il me semble donc nécessaire de savoir dans un premier temps à qui on s'adresse. On court le risque sans cela de n'être utile et efficace que pour une partie des élèves. Les couleurs sont un système d'évaluation qui permet de pointer pour chacun les réussites plutôt que les échecs, donc de ne pas stigmatiser l'enfant en difficulté. C'est un outil qui permet à chaque élève de devenir acteur de ses apprentissages.

EE : *Est-ce que tu fais une différence entre individualisation et différenciation ?*

I. Grimaud : Chaque élève suit un parcours particulier dans l'évolution de ses connaissances. Celles-ci ne s'accumulent pas les unes aux autres de manière passive. Au fur et à mesure des obstacles surmontés, les représentations se modifient. Par conséquent, pour l'élaboration de ses connaissances, chaque individu suit un parcours qui lui est propre du fait de ses intérêts, sa sensibilité, son développement psycho-affectif, ses résistances personnelles. Il s'agit donc d'adapter le travail aux compétences réelles de chacun et non en fonction d'une moyenne abstraite. Les différents niveaux étant repérés, il ne s'agit pas pour autant d'individualiser le travail de façon systématique, ce qui supposerait résolu le problème du désir d'apprendre et donc de l'investissement personnel, mais au contraire d'exploiter les richesses et le dynamisme du groupe. Il n'est pas question de laisser l'enfant seul face à ses difficultés, même en lui proposant un travail à son niveau. Le groupe ne serait alors d'aucune ressource.

Centrisme (ter)

Sur France Culture, à propos de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris, le 3 octobre 1980, Raymond Barre a dénoncé "la campagne faite (à ce moment-là) par le lobby juif le plus lié à la gauche". Et d'insister : "Je considère que le lobby juif - pas seulement en ce qui me concerne - est capable de monter des opérations qui sont indignes et je tiens à le dire publiquement."

Certes, les temps de travail et d'entraînement individuels sont utiles, mais à utiliser dans une proportion raisonnable. Travailler en collectif, en différenciant le travail, reste une priorité, ce qui permet la confrontation d'idées, de compétences, de savoirs, de comportements. Prendre conscience d'autres démarches que la sienne, exploiter collectivement les erreurs permet à chacun de s'enrichir. De même pour la cohérence du groupe, il me semble important de travailler sur un objet commun à toute la classe en adaptant l'exigence, le volume de travail, la difficulté aux différents niveaux.

EE : *La coopération entre les élèves plutôt que la compétition, est-ce toujours à l'ordre du jour ?*

I Grimaud : Les ceintures de couleurs sont une institution parmi d'autres (conseil, quoi de neuf ?, métiers, ...) dans la classe. Toutes ces institutions ainsi que les techniques utilisées

(correspondance scolaire, journal de classe, albums, ...) sont en lien les unes avec les autres pour faire de la classe un lieu de vie générateur de désir. Les élèves mis ainsi en situation de « vrai » travail sont confrontés à des situations d'apprentissage porteuses de sens. La classe est organisée autour de cette production coopérative. Chacun à son niveau participe aux projets communs. Une réelle coopération au sein du groupe est donc nécessaire. L'évolution de chaque enfant devient une réalité pour le groupe. Tous sont concernés par les progrès de chacun. Chaque enfant évolue par rapport à lui-même, sans avoir besoin de se mesurer aux autres. Toutes les compétences sont valorisées, pas seulement dans les domaines des apprentissages fondamentaux. L'entraide est effective dans la classe. Il me semble donc qu'il est bien question de coopération et non de compétition.

Propos recueillis par Pascal Auger

La Via Campesina

Gérard Durand, producteur de lait en Loire Atlantique, ancien porte parole de la confédération paysanne, a introduit une soirée d'Attac de la région d'Ancenis, en exposant ce qu'est la Via Campesina.

On est 6,3 milliards environ sur terre, dont 3 milliards d'actifs. Sur les 1,3 milliard d'actifs agricoles, dont 45% de femmes, il n'y a que 2 % qui disposent d'un tracteur, 25% d'une traction animale, donc 75% des paysans, et surtout des paysannes, qui ne travaillent qu'avec leurs mains. Une ferme en Argentine c'est 470 hectares en moyenne, alors que pour des centaines de millions de paysans c'est moins de 1 hectare. Les 3/4 des gens qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans. Dans les pays développés, c'est différent. En France moins de 3% de la population active est agricole, en Angleterre moins de 1%. Les écarts de productivité vont de 1 à plus de 1000.

C'est dans ce contexte que la Via Campesina intervient. C'est un mouvement international d'organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de communautés indigènes et de pêcheurs. Créé en 1992 avec l'objectif d'être la voix de l'ensemble des paysans partout où est discuté l'avenir de l'agriculture, il est présent dans toutes les négociations internationales, entre autres à l'OMC.

La Via Campesina travaille sur six thèmes : Les Droits de l'Homme, l'OMC, la souveraineté alimentaire, l'accès aux moyens de production, le maintien de la biodiversité, et le rôle de la femme.

Sur les droits de l'Homme, il y a des différences très importantes entre les asiatiques, les sud américains, les africains et les européens, et il ne faut pas vouloir les gommer. Il est impossible d'imposer la même norme sociale et écologique à tous les pays quel que soit leur niveau de développement. Mais il ne peut pas y avoir de développement et d'amélioration des conditions des plus défavorisés sans le respect de ces droits là, c'est essentiel. En Amérique du sud, mais pas seulement, il y a des gens qui sont emprisonnés ou pire assassinés. Le 17 avril est une journée internationale de lutte de la Via Campesina, souvenir de l'assassinat de 17 paysans le 17 avril 1996 au Brésil.



L'OMC, c'est le créneau libéral : On va favoriser les échanges pour créer de la croissance, qui apportera de la richesse pour tout le monde. En matière agricole on sait bien que cette mise en concurrence de tous les paysans ça n'a jamais profité à aucun paysan ni à aucun consommateur. Par contre ça a profité aux multinationales de l'agroalimentaire, de la grande distribution, et à leurs actionnaires. Cette mondialisation là est catastrophique pour tous les paysans. Au sud à partir du moment où les gens ne peuvent plus produire, c'est l'exode rural, et ils se retrouvent dans des bidonvilles comme à Sao Paulo ou à Karachi... L'OMC n'a rien à faire dans l'agriculture et l'agriculture rien à faire dans l'OMC.

Le droit à l'alimentation est fondamental et la souveraineté alimentaire est un préalable à toute sécurité alimentaire. C'est d'abord le droit de choisir sa politique par pays, de se protéger des importations à trop bas prix. C'est la priorité donnée aux productions locales, à l'alimentation sur le commerce. Certains pays qui exportent énormément (bœuf, soja...) n'arrivent pas à nourrir correctement leur population. La seule mesure universelle applicable c'est la taxation aux frontières. Quand Lamy, directeur général de l'OMC, et les gens de l'OMC disent qu'ils s'en sortiront en multipliant les échanges, c'est quand même incroyable. Tous les pays développés se sont protégés à un moment ou à un autre. Et on le refuse aux pays les plus pauvres! Au contraire, on les force à libéraliser leurs cultures.



mondialisation les hommes ont réservé les meilleures terres aux cultures d'exportation. Et c'est les femmes qui généralement s'occupent des productions vivrières pour nourrir la famille.

Les meilleures terres sont souvent autour du village, donc les femmes vont exploiter bien plus loin. La culture de subsistance c'est vraiment les femmes qui l'occupent, c'est elles qui ont les travaux les plus pénibles parce que ça se fait souvent manuellement, la mécanisation c'est pour les cultures d'exportation. A la Via Campesina, toute l'organisation est basée sur une parité intégrale.

Rédigé par Benoît Bossard à partir de l'intervention de Gérard Durand

Revenir à des circuits de distribution plus courts, relocaliser la production, la transformation, la consommation, cela redevient d'actualité, avec la crise énergétique. Il va y avoir une concurrence de plus en plus importante entre la production agricole à destination alimentaire et celle à destination énergétique, et ce dans un contexte de réchauffement climatique. La demande énergétique est insatiable, et la demande alimentaire est incompressible. Il faudra choisir entre nourrir les 4x4 et nourrir les gens. Ou alors on va avoir des famines très importantes.

Sur la biodiversité, depuis des millénaires, les paysans travaillent avec les semences, combinent, composent, expérimentent. On accepte mal que des entreprises veuillent monopoliser toutes les semences, entre autres à travers les OGM. La bagarre contre les OGM touche profondément à l'activité même des paysans. Quand on se trouve avec des gens d'Amérique centrale ou d'Asie qui ont toujours ressemé leurs semences, d'avoir une entreprise qui va mettre un droit de propriété sur ces semences là c'est insupportable pour eux.

Pour l'accès aux moyens de production, par exemple au Brésil il y a 5 millions de familles sans terre. 1% de propriétaires accaparent 55% des terres, et 48% des paysans n'en ont que 2,5%. Et ce n'est pas qu'en Amérique du sud. Il y a besoin d'une véritable réforme agraire pour redistribuer la terre à l'ensemble des gens qui veulent la travailler. Et puis on est attaché à un modèle de production qui soit plus soutenable, plus durable, donc il faut une réforme fondamentale des systèmes de production. Pour nous l'acte du paysan c'est produire, mais produire dans une alimentation de qualité dans un espace sauvegardé. Cela nécessite une agriculture nombreuse, contrairement à ce que propose la FNSEA.

Sur le droit des femmes, c'est essentiel pour la Via Campesina parce que 45% des paysans sont des paysannes. En Afrique avec la

EPM Academy

Les castings pour remplir la prison pour enfants d'Orvault sont lancés depuis le mois de décembre dernier.

Walid et Aslam avaient tout du candidat idéal : scolarisés dans un collège récemment labélisé « Ambition-Réussite » en classe de 3e, on leur avait confié, dans le cadre de leur semaine de stage en entreprise, une mission de démarchage auprès des habitants d'un quartier de centre ville – il s'agissait de promouvoir une boutique de téléphonie mobile en distribuant quelques tracts dans les boîtes aux lettres.

C'est à l'occasion d'une visite de courtoisie dans cette petite boutique que j'ai vu trois policiers entrer ; ils escortaient les deux élèves. Les trois hommes ont aussitôt demandé à voir leurs conventions de stage et leurs papiers d'identité. Comme Aslam ne trouvait pas ce qu'on lui demandait, l'un des policiers s'est saisi de son sac, qu'il a vidé sur le comptoir. Le second sermonait les deux garçons et leur maître de stage, tandis que le troisième, posté à la porte, empêchait les clients d'entrer. Une fois l'identité des élèves notée sur un petit calepin, les trois policiers ont quitté la boutique. La première stupeur dissipée, les élèves ont pu nous raconter que les policiers les avaient cueillis à la porte d'un immeuble, les avaient aussitôt plaqués contre le mur pour les fouiller, et n'ayant trouvé que les prospectus à distribuer, ils les ont emmenés dans la boutique pour vérifier leurs dires. On n'est jamais trop prudent.

Marie Haye.

Agenda :

le samedi 17 mars 2007 à 14h00 :

- Manifestation contre l'EPR à Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse

le mardi 20 mars :

- Grève dans l'Education nationale
- Réunion du groupe départemental de l'Éé à 20h30 à Nantes dans les locaux de la FSU 44

le samedi 24 mars 2007 à 09h00 :

- demi-journée d'information syndicale sur les EPEP organisée par le SNUIPP à la FSU 44



Abonnez-vous, nous avons besoin de votre soutien financier pour faire vivre ce bulletin

Rejoindre l'École Émancipée 44 :

abonnement au bulletin de l'Éé 44 : 10 euros
adhésion au groupe départemental de l'Éé : 5 euros
abonnement à la revue nationale de l'Éé : 30 euros

Contacter l'École Émancipée 44 :

Par courrier : Éé 44 c/o FSU
8 place de la gare de l'État, CP n°8
44276 NANTES Cedex 2
Par courriel : ee44@wanadoo.fr
Par téléphone : 06 78 69 80 13

L'École émancipée en quelques mots

L'École émancipée est un regroupement de militantes et de militants syndicaux et pédagogiques, autour de la revue l'École Emancipée, bimestriel syndical et pédagogique paraissant depuis 1910. Elle est constituée en tendance au sein de la Fédération Syndicale Unitaire, où sont syndiqués la plupart de ses militantEs, et représente la **principale opposition interne**.

L'École émancipée veut **changer l'école pour la rendre coopérative, égalitaire et solidaire** : tous les enfants et tous les adolescents doivent bénéficier de la même éducation dans la même école. C'est pourquoi ses militantEs s'opposent à toute forme de séparation des parcours scolaires car elle est souvent synonyme d'inégalité entre les voies et de soumission de l'école aux lois du marché.

L'e même souci d'égalité préside au combat de l'École émancipée **contre l'exclusion et contre la précarité**. Dans l'Éducation, elle se bat pour la titularisation immédiate et sans condition de tous les précaires. L'Ecole émancipée est aussi opposée à la hiérarchie des statuts et au corporatisme car ils recèlent l'autoritarisme et divisent les personnels.

L'es militantEs de l'École émancipée pensent que **changer l'école impose de changer le monde** dans lequel elle s'inscrit. **L'Ecole émancipée est anticapitaliste, féministe et antimilitariste**.

L'École émancipée est opposée à toute influence marchande ou religieuse sur l'école et sur les élèves. Elle est **pour une laïcité entière** qui épargne aussi à l'école les principes qui régissent le secteur privé comme la concurrence entre établissements. A ce titre, l'École émancipée défend la **nationalisation de l'école privée** sans indemnité ni rachat.

D'ans les luttes, l'École émancipée défend un **fonctionnement démocratique qui repose sur des assemblées générales souveraines**. Elle contribue à la construction de la grève générale interprofessionnelle et reconductible, seule capable de mettre un coup d'arrêt aux attaques du patronat et du gouvernement contre les salariéEs, les retraitéEs, les chômeuses, les chômeurs, et les jeunes.